

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 04847  
Numéro SIREN : 485 002 893  
Nom ou dénomination : 13 BIS

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/007280

**Liase 20 IS RN**

DGFIP N° 2050-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

①

**BILAN – ACTIF**

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 BIS</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>1   2  </b>				
Adresse de l'entreprise <b>13 AVENUE BERTHELOT 69007 LYON</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>1   2  </b>				
Numéro SIRET * <b>4 8 5 0 0 2 8 9 3 0 0 0 2 5</b>			Néant <input type="checkbox"/>			
			Exercice N clos le, <b>31   0   0   6   2   0   2   0  </b>			
		Bruit 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF - IMMOBILISÉ - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	7 281	AC	7 281	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	61 068	AK	46 709	14 359
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	3 066	AU	2 746	320
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CF		
	Autres participations	CU	964 000	CV	964 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH	2 880	BI		2 880	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>1 038 295</b>	<b>BK</b>	<b>56 735</b>	<b>981 559</b>
ACTIF - CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	78 089	BY	
Autres créances (3)		BZ	857 329	CA		857 329
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 181 678	CG		1 181 678
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	6 130	CI		6 130
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>2 123 226</b>	<b>CK</b>		<b>2 123 226</b>
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif *	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>3 161 521</b>	<b>1A</b>	<b>56 735</b>	<b>3 104 785</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS 13 BIS		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : ..... 725 400 ..)	DA			725 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserv e légale (3)	DD			72 540
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/> )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG			1 951 876
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			94 798
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			2 844 614
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV			207 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			21 570
	Dettes fiscales et sociales	DY			28 554
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			2 148	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC			260 171
	Écarts de conversion passif *	(V)			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			3 104 785
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G			260 171	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53.A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 BIS		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FII	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FI	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
				FR	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				311 774	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	
			- dotations aux provisions	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD			
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				291 887
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				19 887	
opérés en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				85 009	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				85 009	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				104 896	

(R.F.N.V.O.I.S. - voir tableau n° 2153) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Entreprises-comptables Janvier 2020

**④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFiP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 13 BIS</u>		Néant <input type="checkbox"/>
		<b>Exercice N</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 62 001
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 62 001
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 8 001
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 8 001
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 54 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices *		HK 64 098
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 458 784
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 363 986
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN 94 798
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)
	(9) Dont transferts de charges	A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors (SC)/CRDS)	A5 A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6 A9
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles      Produits exceptionnels
LIGNE HB-RETOUR MEILLEURE FORTUNE		62 000
LIGNE HB-PRIX CESSION		1
LIGNE HF-VNC	8 001	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs *	Exercice N-1	
		Charges antérieures      Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Désignation de l'entreprise		SAS 13 BIS				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		2				
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	7 281	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	61 068	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR	
			M3		KS	KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KV	KW	KX	
					KY	KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			LB	LC	LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE	LF	LG	
	Emballages récupérables et divers *				LH	LI	LJ	
	Immobilisations corporelles en cours				LK	LL	LM	
	Avances et acomptes				LN	LO	LP	
	TOTAL III					3 066		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations				8U	972 001	8V	8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	2 880	IU	IV	
TOTAL IV				LQ	974 881	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 046 296	ØH	ØJ	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation égale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises à disposition de tiers ou mises en équivalence			
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
			IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
		Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **3 0 0 6 2 0 2 0**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 BIS** Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées »

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 13 BIS</u>										Néant <input type="checkbox"/>											
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations + dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	7 281			EL				EM				EN	7 281					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	42 770			PF	3 939			PG				PH	46 709					
Terrains			PI				PJ				PK				PL						
Constructions			Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ			
			Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU			
			Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB				QC						
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD				QE				QF				QG			
			Matériel de transport			QH				QI				QJ				QK			
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	2 431			QM	315			QN				QO	2 746		
			Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT			
TOTAL III			QU	2 431			QV	315			QW				QX	2 746					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	52 482			ØP	4 254			ØQ				ØR	56 735					
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6								
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		N6		N7		N8		N9		N10								
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions		Sur sol propre		R1	R2		R3		R4		R5		R6								
		Sur sol d'autrui		R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4						
		Inst. gales, agence et am. des const.		S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agence am. divers		U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7						
		Matériel de transport		U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5						
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3						
		Emballages récup. et divers		W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1						
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NI					NI						NO								
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV								
Total général sans versement (NP + NQ + NR)		NW			Total général sans versement (NS + NT + NU)		NY			Total général sans versement (NW - NY)		NZ									
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>																					
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice									
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8									
Primes de remboursement des obligations									SP			SR									

SAGE Expertise-comptables Janvier 2020

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 13 BIS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-IV) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		Néant <input type="checkbox"/> *	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 880	UV		UW	2 880			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	78 089		78 089					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	48 582		48 582				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 769		2 769				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	705 978		705 978					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	100 000		100 000					
	Charges constatées d'avance		VS	6 130		6 130					
	<b>TOTAUX</b>			VT	944 428	VU	941 548	VV	2 880		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 570		21 570						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 358		5 358						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 730		7 730						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	14 351		14 351					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 115		1 115					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	207 900		207 900						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 148		2 148						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	260 171	VZ	260 171					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

BAGIE Espanso-comptables Janvier 2020



## DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise <b>SAS 13 BIS</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N° clos le <b>3,01,0,6/2,0,2,0</b>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WT	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WF				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
	Quote-part		WL	155 889		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	155 889	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					18	
		- imposées au taux de 0 %					ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							<b>TOTAL I</b>	314 785		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	69 993		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)									
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Majoration d'amortissement *										
A déduire sur le bénéfice et les bénéfices		Entreprises nouvelles * (Régie et entreprises en difficulté - art. 203A)		K9	Entreprises nouvelles (art. 203A)		L2	Zones d'entreprises nouvelles (art. H series A)		I5
		Frais de composants de la loi CGI (art. 44 modifiés)		L6	Société investissements innovants (art. 203C)		K3	Zones de réhabilitation de la déduction (art. 203D)		PA
		PFI-IF (art. 44 bis et 44 bis A)		ØV	Bassin d'emploi à haut potentiel (art. 44 bis octies)		1F	Zones franches d'activité (art. 44 quater octies)		XC
		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 bis decies)		PP	Zone de redynamisme (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 quater octies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)		X9	dont déduction exceptionnelle simulée sur de crédit		Y11	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 1°)		YC
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YB	Céissance dérogatoire par le report en arrière de dédit		ZI
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)		YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	244 792					
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	244 792					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <b>SAS 13 BIS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)	YK	(0)	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 488	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI <sup>10</sup>	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

<sup>10</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 54 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 BIS</b>										Néant <input type="checkbox"/> °		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Réserves légales - Autres réserves	ZB		ZD	(102 523)		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(102 523)		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	OF	(102 523)		Report à nouveau	ZG	(0)					
										<b>TOTAL II</b>	ZH	(102 523)
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	200 692	XQ	200 692				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	12 672				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		SI	15 831				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZI	229 195			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 141				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		YZ	173				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	1 314			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	61 063				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	42 766				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						OB	39 876				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,00 %				
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	244 792	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble	JD	246 621	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe indiquez 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 BIS					Néant <input type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)		Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1 Titres par terre b	8 001				8 001	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)	
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
I - Immobilisations*	1	(8 000)				(8 000)	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						(8 000)
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 BIS Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ②

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F+G-H
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 13 BIS</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="0"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="0"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="2"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="72540"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>				
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>				
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>				
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>				
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>				
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>				
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>				
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) <input type="text" value="M"/>	Nom patronymique <input type="text" value="BONNY"/>	Prénom(s) <input type="text" value="MARC"/>	Nom marital <input type="text"/>	% de détention <input type="text" value="99,22"/>	Nb de parts ou actions <input type="text" value="71976"/>
Naissance: Date <input type="text" value="06/11/1955"/> N° Département <input type="text" value="73200"/> Commune <input type="text" value="ALBERTVILLE"/> Pays <input type="text"/>					
Adresse : N° <input type="text" value="13 B"/> Voie <input type="text" value="RUE CHALOPIN"/>					
Code Postal <input type="text" value="69007"/> Commune <input type="text" value="LYON"/> Pays <input type="text" value="FRANCE"/>					
Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	Nom marital <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance: Date <input type="text"/> N° Département <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>					
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>					
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>					

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c

**B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f

**C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
--	---

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h
--	---

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)



18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062020

N° SIRET 4 8 5 0 0 2 8 9 3 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 BIS

ADRESSE (voie) 13 AVENUE BERTHELOT

CODE POSTAL 69007 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE PS 1

Forme juridique SAS Dénomination PLEIN CHAMP

N° SIREN (si société établie en France) 339788838 % de détention 100,00

Adresse : N° 13 Voie AVENUE BERTHELOT  
Code Postal 69007 Commune LYON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux de taxe de service

Exercice ouvert le	01072019	et clos le	30062020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 13 BIS 13 AVENUE BERTHELOT 69007 LYON			
SIRET	4 8 5 0 0 2 8 9 3 0 0 0 2 5	Méi:	marchonny@gebekafilms.com
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITÉ

Activités exercées	ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------------	--	--

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	206 672	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%				
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité, art 44 undecies <input type="checkbox"/>				
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>				
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>				
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse	
N°	

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé WINFIC

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL DGA EXPERTISE 136 COURS LAFAYETTE 69489 LYON Tél. 0437498288	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 06102020 Lieu LYON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Qualité et nom du signataire: MARC BONNY
	Signature

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %) Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD)











## Annexes 20

**SAS 13 BIS**

### **ANNEXE**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/10/2020

#### **PREAMBULE**

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 104 785,33 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 94 797,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/10/2020 par les dirigeants.

#### **1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables définies par le règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité économique, le gouvernement a dès le début de la crise , mis en oeuvre des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises.

La SAS 13BIS a ainsi pu bénéficier du chômage partiel.

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 038 295 E**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	68 349			68 349
Immobilisations corporelles	3 066			3 066
Immobilisations financières	974 881		8 001	966 880
<b>TOTAL</b>	<b>1 046 296</b>		<b>8 001</b>	<b>1 038 295</b>

**3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 56 735 E**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	50 051	3 939		53 990
Immobilisations corporelles	2 431	315		2 746
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>52 482</b>	<b>4 254</b>		<b>56 735</b>

**3.2 - Etat des créances = 944 428 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 880		2 880
Actif circulant & charges d'avance	941 548	941 548	
<b>TOTAL</b>	<b>944 428</b>	<b>941 548</b>	<b>2 880</b>

**3.3 - Charges constatées d'avance = 6 130 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**3.4 - Informations complémentaires sur le bilan actif**

Méthode calcul des amortissements:

- Immobilisations incorporelles: Linéaire 26 à 216 mois
- Autres immobilisations corporelles: Linéaire 36 mois

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 725 400 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	72540	10,00	725 400
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	72540	10,00	725 400

## 4.2 - Etat des dettes = 260 171 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	207 900	207 900		
Fournisseurs	21 570	21 570		
Dettes fiscales & sociales	28 554	28 554		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 148	2 148		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	260 171	260 171		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 13 737 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 494
Dettes fiscales & sociales	8 243
Autres dettes	
TOTAL	13 737

**6 - AUTRES INFORMATIONS**

**6.1 - Autres Informations complémentaires**

Participation à hauteur de:

99.99% de l'usufruit des titres de la SCI COMOEDIA

100% du capital de la SAS PLEIN CHAMP: Capitaux propres au 30/06/2020: 1 615 692 euros  
Résultat Net au 30/06/2020: 389 euros

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Charges constatées d'avance = 6 130 E**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance( 486000 )	6 130
<b>TOTAL</b>	<b>6 130</b>

**8.2 - Charges à payer = 13 737 E**

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	5 494
Fourn.factures non parvenues( 408100 )	5 494
Dettes fiscales et sociales :	8 243
Pers congés à payer( 428200 )	5 357
Activité partielle( 428701 )	1
Org.soc congés à payer( 438200 )	2 065
Etat charges fiscales sur congés à payer( 448200 )	66
Etat autres charges à payer( 448600 )	755
<b>TOTAL</b>	<b>13 737</b>

**13 BIS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 725 400 euros**  
**Siège social : 13, avenue Berthelot (69007) LYON**  
**485 002 893 RCS LYON**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 31 DECEMBRE 2020**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **30 juin 2020** s'élevant à **94 797,71 euros** de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>94 797,71 euros</b>
	-----
Attribution au compte « Autres réserves »	94 797,71 euros

En conséquence, le solde du compte « autres réserves » sera ramené de la somme de **1 951 876,17 euros**, à la somme de **2 046 673,88 euros**.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de **2 844 613,88 euros**.

**Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<b>EXERCICE</b>	<b>MONTANT DES DIVIDENDES</b>	<b>DIVIDENDE NET SI SOU MIS A LA FLAT TAX</b>	<b>DIVIDENDE NET SI SOU MIS A L'ABATTEMENT DES 40 %</b>
30 juin 2019	300 000 €	210 000 €	180 000 €
30 juin 2018	100 000 €	70 000 €	60 000 €

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 Décembre 2020**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président  
**Monsieur Marc BONNY**



## **13 BIS**

Société par Actions Simplifiée au capital de 725 400 €

Siège social :  
13, avenue Berthelot  
69007 LYON

SIREN : 485 002 893

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2020**



**Nicolas PRIEST**

66 quai Charles de Gaulle  
Cité Internationale  
69006 LYON

Aux Associés

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 13 BIS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 16 décembre 2020

Cabinet JP. CONSTANT  
Nicolas PRIEST  
Commissaire aux comptes

## Bilan et Resultat

**SAS 13 BIS**

### BILAN ACTIF

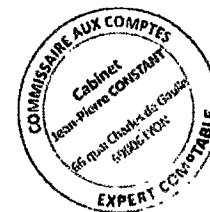
Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 27/10/2020

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement	7 281	7 281				
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	61 068	46 709	14 359	0,48	18 298	0,59
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	3 066	2 746	320	0,01	635	0,02
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	964 000		964 000	31,05	972 001	31,20
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 880		2 880	0,09	2 880	0,09
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 038 295</b>	<b>56 735</b>	<b>981 559</b>	<b>31,61</b>	<b>993 814</b>	<b>31,80</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	78 089		78 089	2,52	69 229	2,22
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	48 582		48 582	1,56	51 803	1,66
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 769		2 769	0,09	2 933	0,09
. Autres	805 978		805 978	25,96	777 392	24,96
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 181 678		1 181 678	39,06	1 213 893	38,97
Charges constatées d'avance	6 130		6 130	0,20	5 991	0,19
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 123 226</b>		<b>2 123 226</b>	<b>66,39</b>	<b>2 121 242</b>	<b>68,10</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>3 181 521</b>	<b>56 735</b>	<b>3 104 785</b>	<b>100,00</b>	<b>3 115 056</b>	<b>100,00</b>

SARL DGA EXPERTISE



SAS 13 BIS

## BILAN PASSIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 27/10/2020

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 725 400 )	725 400	23,36	725 400	23,29
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation	72 540	2,34	72 540	2,33
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	1 951 876	62,87	2 354 399	75,56
Autres réserves				
Report à nouveau				
	<b>94 798</b>	<b>3,05</b>	<b>-102 523</b>	<b>-3,29</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 844 614</b>	<b>91,02</b>	<b>3 049 816</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	207 900	6,70	19 423	0,62
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	21 570	0,69	25 199	0,81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	5 358	0,17	4 979	0,16
. Organismes sociaux	7 730	0,25	4 017	0,13
. Etat, impôts sur les bénéfices	14 351	0,46	10 420	0,33
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées	1 115	0,04	1 155	0,04
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 148	0,07	48	0,00
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>260 171</b>	<b>6,36</b>	<b>65 240</b>
	(V)			
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>3 104 785</b>	<b>100,00</b>	<b>3 115 056</b>

SARL DGA EXPERTISE



SAS 13 BIS

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 27/10/2020

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	311 766		311 766	100,00	320 519	100,00	-8 753	-2,72
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>311 766</b>		<b>311 766</b>	<b>100,00</b>	<b>320 519</b>	<b>100,00</b>	<b>-8 753</b>	<b>-2,72</b>
Production stockée								
Production Immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			8	0,00	8	0,00		0,00
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>311 774</b>	<b>100,00</b>	<b>320 527</b>	<b>100,00</b>	<b>-8 753</b>	<b>-2,72</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			229 195	73,52	231 904	72,35	-2 709	-1,18
Impôts, taxes et versements assimilés			1 314	0,42	12 879	4,02	-11 565	-89,79
Salaires et traitements			40 254	12,91	86 012	26,84	-45 758	-59,19
Charges sociales			16 865	5,41	31 859	9,94	-14 994	-47,65
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 254	1,38	4 248	1,33	6	0,14
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			6	0,00	7	0,00	-1	-14,28
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>291 887</b>	<b>93,82</b>	<b>366 910</b>	<b>114,47</b>	<b>-75 023</b>	<b>20,44</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>19 887</b>	<b>6,38</b>	<b>-46 383</b>	<b>-14,46</b>	<b>66 270</b>	<b>142,85</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			69 993	22,45	39 996	12,48	29 997	75,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			15 016	4,82	18 238	5,69	-3 222	-17,65
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>85 009</b>	<b>27,27</b>	<b>58 234</b>	<b>18,17</b>	<b>26 775</b>	<b>45,98</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>85 009</b>	<b>27,27</b>	<b>58 234</b>	<b>18,17</b>	<b>26 775</b>	<b>45,98</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>104 896</b>	<b>33,65</b>	<b>11 851</b>	<b>3,70</b>	<b>93 045</b>	<b>785,12</b>

SARL DGA EXPERTISE



SAS 13 BIS

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

Edité le 27/10/2020

COMPTES DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	62 001	19,89			62 001	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>62 001</b>	<b>19,89</b>			<b>62 001</b>	<b>N/S</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 001	2,57	1 697	0,53	-1 697	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>8 001</b>	<b>2,57</b>	<b>1 697</b>	<b>0,53</b>	<b>6 304</b>	<b>371,46</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>54 000</b>	<b>17,32</b>	<b>-1 697</b>	<b>-0,52</b>	<b>55 697</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés (IX)	64 098	20,56	112 677	36,15	-48 579	-43,10
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>458 784</b>	<b>147,18</b>	<b>378 761</b>	<b>118,17</b>	<b>80 023</b>	<b>21,13</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>363 986</b>	<b>116,79</b>	<b>481 284</b>	<b>150,18</b>	<b>-117 298</b>	<b>-24,36</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>94 788</b>	<b>30,41</b>	<b>-102 523</b>	<b>-31,98</b>	<b>197 321</b>	<b>192,47</b>
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SARL DGA EXPERTISE



## Annexes 20

**SAS 13 BIS**

### **ANNEXE**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/10/2020

#### **PREAMBULE**

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 104 785,33 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 94 797,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/10/2020 par les dirigeants.

#### **1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables définies par le règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SARL DGA EXPERTISE



**SAS 13 BIS**

**ANNEXE**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

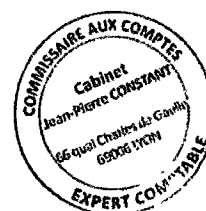
Edité le 27/10/2020

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19**

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité économique, le gouvernement a dès le début de la crise , mis en oeuvre des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises.  
La SAS 13BIS a ainsi pu bénéficier du chômage partiel.

SARL DGA EXPERTISE



## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 038 295 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	68 349			68 349
Immobilisations corporelles	3 066			3 066
Immobilisations financières	974 881		8 001	966 880
TOTAL	1 046 296		8 001	1 038 295

## 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 56 735 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	50 051	3 939		53 990
Immobilisations corporelles	2 431	315		2 746
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	52 482	4 254		56 735

## 3.2 - Etat des créances = 944 428 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 880		2 880
Actif circulant & charges d'avance	941 548	941 548	
TOTAL	944 428	941 548	2 880

## 3.3 - Charges constatées d'avance = 6 130 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## 3.4 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Méthode calcul des amortissements:

- Immobilisations incorporelles: Linéaire 26 à 216 mois
- Autres immobilisations corporelles: Linéaire 36 mois

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 725 400 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	72540	10,00	725 400
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	72540	10,00	725 400

## 4.2 - Etat des dettes = 260 171 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	207 900	207 900		
Fournisseurs	21 570	21 570		
Dettes fiscales & sociales	28 554	28 554		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 148	2 148		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	260 171	260 171		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 13 737 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 494
Dettes fiscales & sociales	8 243
Autres dettes	
TOTAL	13 737

**SAS 13 BIS**

**ANNEXE**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/10/2020

**6 - AUTRES INFORMATIONS**

**6.1 - Autres informations complémentaires**

Participation à hauteur de:

99.99% de l'usufruit des titres de la SCI COMOEDIA

100% du capital de la SAS PLEIN CHAMP: Capitaux propres au 30/06/2020: 1 615 692 euros  
Résultat Net au 30/06/2020: 389 euros



SARL DGA EXPERTISE

### 8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### 8.1 - Charges constatées d'avance = 6 130 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance( 486000 )	6 130
<b>TOTAL</b>	<b>6 130</b>

#### 8.2 - Charges à payer = 13 737 E

Charges à payer	Montant
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>5 494</b>
Fourn.factures non parvenues( 408100 )	5 494
<b>Dettes fiscales et sociales :</b>	<b>8 243</b>
Pers congés à payer( 428200 )	5 357
Activité partielle( 428701 )	1
Org.soc congés à payer( 438200 )	2 065
Etat charges fiscales sur congés à payer( 448200 )	66
Etat autres charges à payer( 448600 )	755
<b>TOTAL</b>	<b>13 737</b>

